

## ÉCOLE PRIVÉE DOMINIQUE SAVIO

### L'équipe enseignante

**Pierre Rimbault (Directeur – CM1 / CM2)**

Caroline Coiffard (PPS / PS / MS)

Marie-Luce Guérin (MS / GS)

Roselyne Coletta (CP / CE1)

Laure Chaineau (CE2 / CM1)

Laurence Charbonnel (CM1 / CM2 en décharge)

Isabelle Gastineau (Poste d'adaptation)

### Un nouveau directeur

#### à l'école privée Dominique Savio

Pierre Rimbault fait sa première rentrée à l'école privée Dominique Savio. Il a auparavant occupé plusieurs fonctions d'enseignant et de directeur dans des établissements angevins, à Chemillé, à Saumur et en Mayenne. Pierre Rimbault aura à cœur de piloter le projet pédagogique l'école, axé cette année sur les métiers. « Aider l'enfant à s'ouvrir sur l'environnement qui l'entoure, le sensibiliser aux différents métiers à l'aide d'activités interdisciplinaires, en se posant toujours la question de ce qui peut l'intéresser ». Pierre Rimbault apprécie l'ambiance chaleureuse qui règne dans sa nouvelle école : « une école à taille humaine et dans laquelle les enfants se sentent à l'aise ».

L'équipe enseignante de l'école privée Dominique Savio et son nouveau directeur



### Les associations de parents d'élèves

#### Créer du lien

Les associations de parents d'élèves représentent les parents auprès du corps enseignant, des élus de la commune, de l'ALAE et des instances éducatives. Parties prenantes dans tous les projets de l'école, elle ont pour principales missions de défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves, d'informer les familles sur la vie scolaire de leur enfant, de représenter les parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe. Les associations de parents d'élèves sont présidées par Anne-Lise Le Garff à l'école publique et par Vincent Vigan à l'école privée.

L'OGEC (Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique) assure quant à elle la gestion financière et comptable de l'école privée, la restauration, l'entretien des bâtiments ainsi que la gestion des personnels non enseignants. Elle est financée par la participation des parents à des dépenses liées aux constructions et aux services périscolaires, et par les subventions de la municipalité dans le cadre du contrat d'association. Son bureau sera prochainement renouvelé.

Entre Loire et Maine

sept 2016 n° 230

p 3